

Juin 2013

**L'ASSEMBLÉE NATIONALE
PROPOSE UNE ALLOCATION DE RECHERCHE
POUR LA PRÉPARATION D'UNE THÈSE
SUR L'HISTOIRE OU LE DROIT PARLEMENTAIRES**

L'Assemblée nationale souhaite inciter de jeunes étudiants (âgés de moins de 30 ans au 1^{er} janvier de l'année de candidature) à rédiger une thèse portant sur l'histoire ou le droit parlementaires français depuis la Révolution. À cette fin, l'Assemblée propose chaque année l'attribution d'une allocation de recherche à un étudiant commençant ou ayant commencé une thèse dans ce domaine.

Le sujet de thèse devra avoir été déposé dans une université ou un établissement habilité à délivrer le doctorat.

La recherche s'effectuera en France dans l'École doctorale de l'Université de rattachement, conformément aux règles régissant le statut des doctorants contractuels, le service de la Bibliothèque et des Archives

de l'Assemblée nationale (division des Archives) apportant son soutien aux travaux du chercheur.

L'allocation de recherche sera attribuée pour une durée d'un an, renouvelable deux fois après audition de l'allocataire par le jury d'attribution de l'allocation, soit au maximum pendant trois ans.

Le montant de l'allocation de recherche est aligné sur celui de la rémunération du doctorant contractuel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (soit actuellement un montant brut mensuel de 1 684,93 €).

**Les étudiants intéressés peuvent se procurer le formulaire de candidature
auprès de**

**M. le Chef de la division des Archives
(Service de la Bibliothèque et des Archives)**

ASSEMBLÉE NATIONALE

126, rue de l'Université - 75007 PARIS

ou par courrier électronique à archives@assemblee-nationale.fr

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au
vendredi 4 octobre 2013 à 17 heures**